

CP 115 – MIROITERIES

INDEXATION DES SALAIRES DÈS LE 1/06/2026

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels et les primes d'équipes sont augmentés de 2% suite à une indexation au 1^{er} juin 2026. Les indemnités de sécurité d'existence augmentent de 6% au 01/04/2026 suite à l'accord sectoriel.

MINIMA MIROITERIES A PARTIR DU 1/06/2026 (sur base de 38h/semaine)

Fabrication	
1	15,0274€
2	15,3793€
3	15,7931€
4	16,2602€
5	16,6721€
6	17,6568€

Entretien	
5	16,67212€
6	17,6568€
A	17,6568€
B	18,2264€
C	18,7910€
D	19,3602€
Brigadier	19,9376€

Primes d'équipes	
Matin	0,6452€
Après-midi	0,6452€
Nuit	2,3150€

Sécurité d'existence à partir du 01/04/2026	
5 jours / sem.	15,8906€
6 jours / sem.	13,3153€
À partir du 78^{ème} jour chômé	
5 jours / sem.	20,0869€
6 jours / sem.	16,7395€

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE WWW.ACCG.BE POUR PLUS D'INFORMATIONS